

Brevet d'Etudes Professionnelles
CONSTRUCTION ET TOPOGRAPHIE
 Dominante : CONSTRUCTION

EP2

Activités Professionnelles

Durée : 4h00
 Coefficient : 7

Ce dossier comporte 6 feuilles. Assurez vous qu'il est complet.

TOUTE DOCUMENTATION PERSONNELLE AUTORISÉE

A l'issue de l'épreuve le candidat remettra aux surveillants la totalité du dossier en ayant pris soin de mettre son nom, prénom, date de naissance et numéro de candidat dans la partie réservée à cette effet.

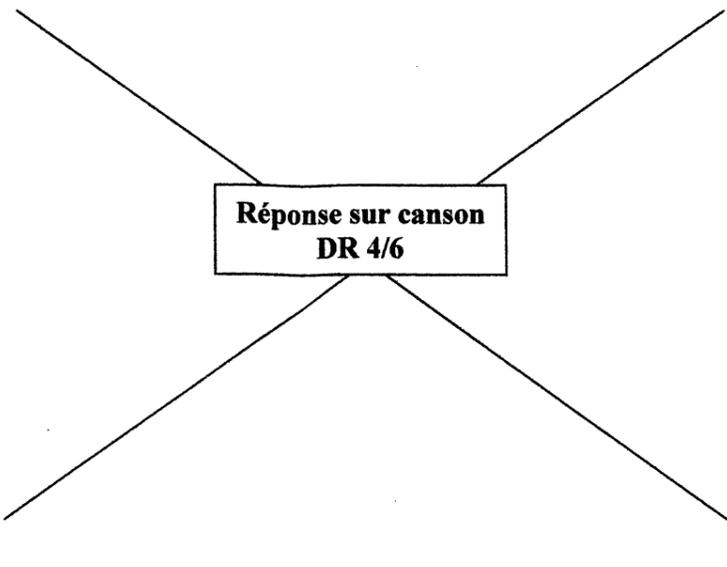
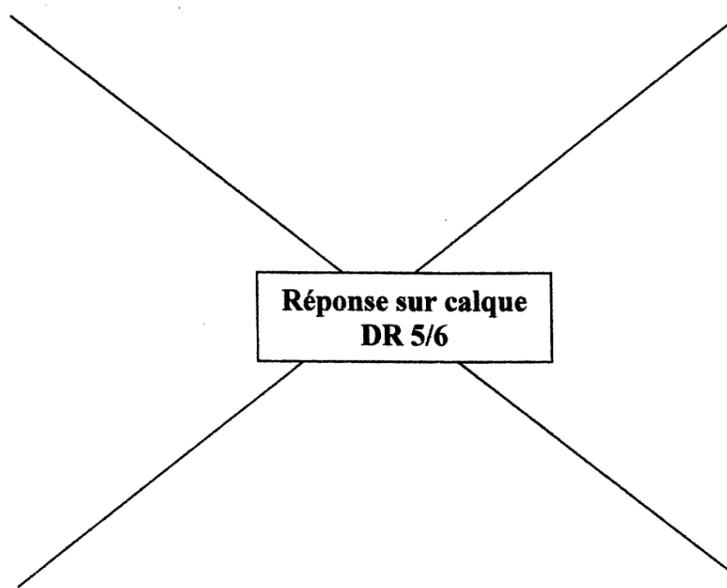
PREMIERE PARTIE

Dessin Technique

Ce dossier comprend :

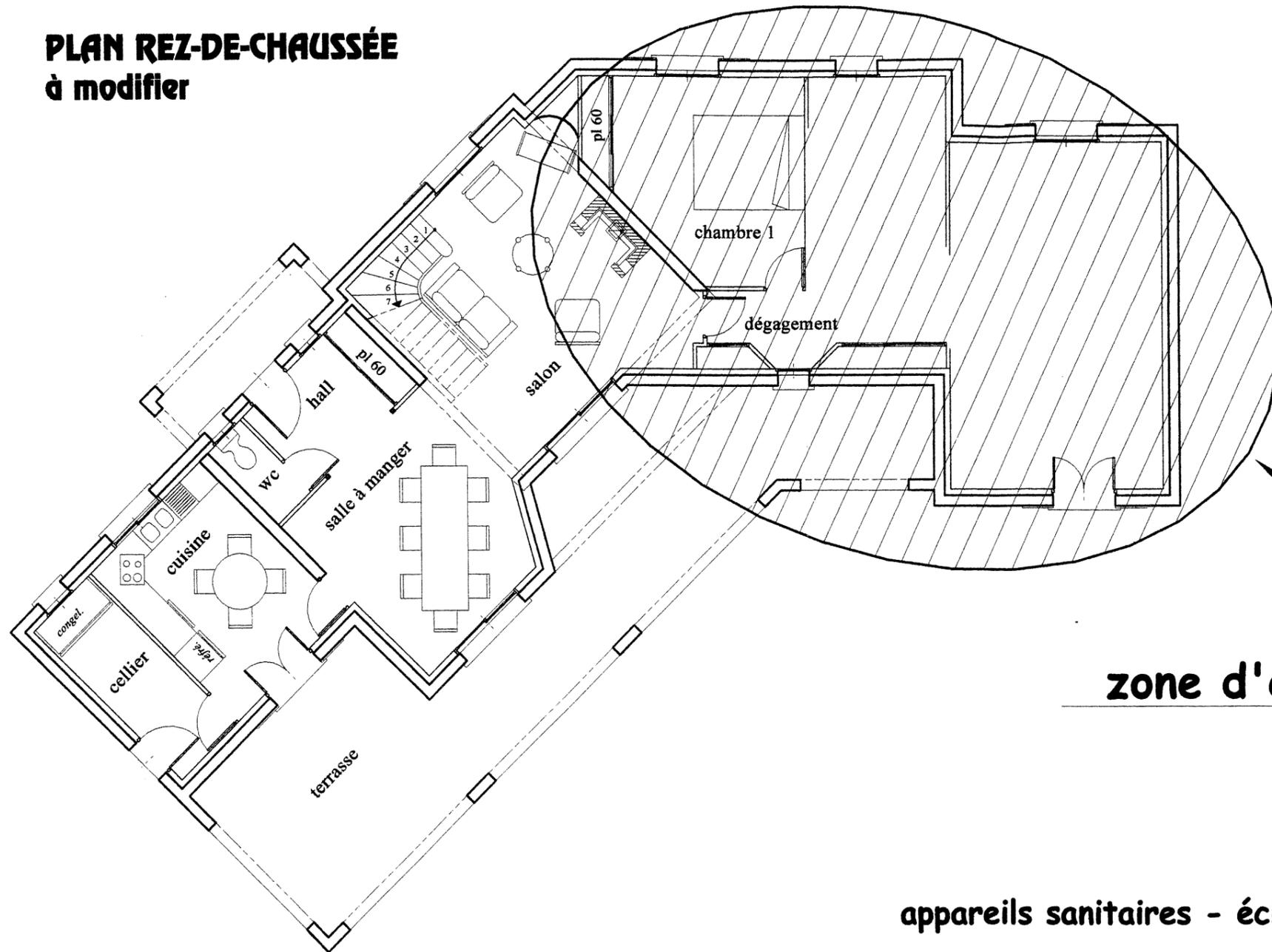
THEME	PAGE	TEMPS CONSEILLE	BAREME
sujet	DR 2	0h10	
Renseignements techniques	DR 3	0h10	
Dessin sur canson	DR 4	1h40	/20
Dessin sur calque	DR 5	2h00	/40
Dimensions des logements	FT 6	-	
Total			/60

NE RIEN ECRIRE	DANS CE CADRE
Code examen : 510 23102 Examen : B.E.P. Spécialité/option : Construction et Topographie dominante Construction Epreuve : EP2-1 - Activités Professionnelles - Dessin Technique Nom : _____ (en majuscule, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse) Prénoms : _____ Né (e) le : _____ (le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel) N° du candidat : _____ Examen : B.E.P. Spécialité/option : Construction et Topographie dominante Construction Epreuve : EP2-1 - Activités Professionnelles - Dessin Technique Note sur 20 : _____ Appréciation du correcteur : _____	Session : 2003 NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE DR 1/6
DR 1/6	DR 1/6

On donne	On demande	Réponse	On exige	Barème
<p>La zone étudiée sur document DR 3/6</p> <p>Fiche Technique : FT 6/6</p>	<p>Sur canson (document DR 4/6) :</p> <p>Redessiner les murs périmétriques et les menuiseries extérieures à l'échelle 1/50 sans changement d'après le plan du rez-de-chaussée au 1/100 du dossier technique (DR 4/11).</p> <p>Effectuer une redistribution de la S-d-B et de la chambre 2 de ce pavillon afin d'obtenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une salle de bains Un WC indépendant La chambre n°2 sera subdivisée en 2 (une chambre 2 et une chambre 4 de surfaces environ équivalentes) <p>Chaque chambre comprendra un placard de 0,60 x 1,50 mini</p> <p>Portes de 0,73 pour l'ensemble de la redistribution</p>	 <p>Réponse sur canson DR 4/6</p>	<p>Un dessin soigné à l'échelle</p> <p>Une distribution fonctionnelle des cloisons et des portes</p> <p>Disposition des WC</p> <p>Disposition des chambres 2 et 4 de surfaces équivalentes</p> <p>Disposition des placards</p>	<p>/20</p>
<p>Les divers éléments d'aménagement sur document DR 3/6</p> <p>Fiche Technique : FT 6/6</p>	<p>Sur calque vierge (document DR5/6) :</p> <p>calquer à l'encre l'ensemble des modifications portées sur le canson (document DR 4/6)</p> <p>Ajouter un lit d'une personne et un bureau dans chaque chambre</p> <p>Disposer les différents appareils sanitaires en respectant les aires fonctionnelles (FT 6/6)</p> <p>Faire apparaître une cotation intérieure de la partie redistribuée</p>	 <p>Réponse sur calque DR 5/6</p>	<p>Une représentation soignée des murs périmétriques, des cloisons et de l'ensemble des menuiseries (placards compris).</p> <p>L'ensemble des lits et des bureaux sont positionnés judicieusement</p> <p>Le respect des aires fonctionnelles pour les appareils sanitaires.</p> <p>Une cotation intérieure complète et soignée.</p> <p>Une vue d'ensemble soignée.</p>	<p>/40</p>

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

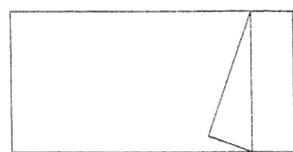
**PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
à modifier**



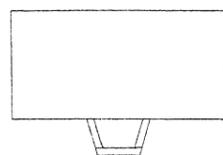
zone d'étude

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

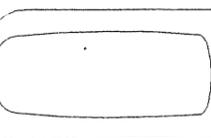
**éléments d'aménagement
échelle 1/50**



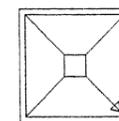
lit une personne



bureau



baignoire de 170



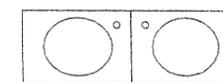
douche de 80



bidet



W.C

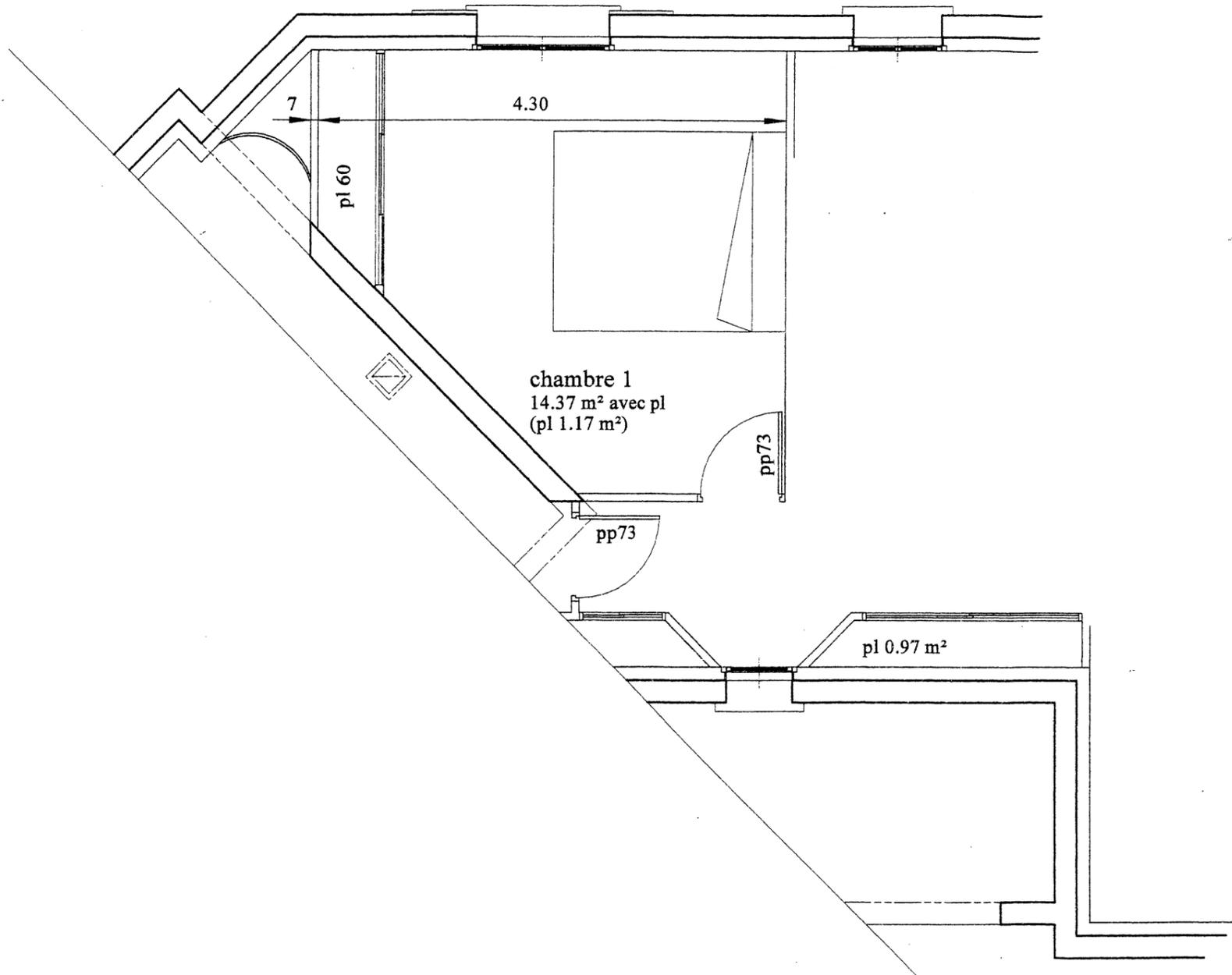


lavabo double

appareils sanitaires - échelle 1/50

PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE
modification

échelle 1/50



barème notation

- | | |
|-----|---|
| /10 | Un dessin soigné à l'échelle |
| /4 | Une distribution fonctionnelle des cloisons et des portes |
| /2 | Disposition des WC |
| /2 | Disposition des chambres 2 et 4 de surfaces équivalentes |
| /2 | Disposition des placards |
| /20 | total |

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

BEP COTO-EP2.1
DR 4/6

BEP COTO-EP2.1
DR 4/6

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

barème notation

/10	Une représentation soignée des murs périmétriques, des cloisons et des menuiseries (placards compris).
/5	Les lits et les bureaux sont positionnés judicieusement
/10	Le respect des aires fonctionnelles pour les appareils sanitaires.
/10	Une cotation complète et soignée.
/5	Une vue d'ensemble soignée.
/40	total

BEP COTO-EP2.1 DR 5/6	BEP COTO-EP2.1 DR 5/6
--	--

DIMENSIONS DES LOGEMENTS

1/ Surface des logements

Dans les cas où l'état apporte une aide à la construction, il est imposé des surfaces minimales en fonction du nombre de pièces.

Types	I bis	II	III	IV	V	VI	VII
Nombre de pièces principales	1	2	3	4	5	6	7
Surface minimale (m ²) pour bâtiments neufs	30	46	60	73	88	99	114
Surface minimale (m ²) pour bâtiments à réhabiliter	27	41	54	66	79	89	103

2/ Surfaces des pièces

2.1 Pièces principales

L'ancienne réglementation qui imposait une surface de 9m² (ou de 7m²) est abrogée, il ne subsiste plus comme obligation que celle relative aux surfaces minimales de logements.

2.2 Cuisines

- Elles doivent comporter un évier et un emplacement pour les appareils de cuisson (fig.1).
- Le volume minimal sera de 8 m³ s'il est prévu des appareils à gaz.

2.3 Salles de bains

Les dimensions du local doivent permettre l'implantation d'une baignoire et d'un lavabo avec un recul d'au moins 60cm derrière chaque appareil (fig.2).

Remarque :

Pour les logements de type V et plus il doit être prévu un poste d'eau supplémentaire (lavabo dans une chambre ou une deuxième pièce sanitaire).

2.4 W.-C.

- La surface minimale imposée par les H.L.M est de 1m².
- Le W.-C. doit être indépendant pour les logements à partir de type III.
- La figure 3 indique les dimensions minimales souhaitables en fonction des sens d'ouverture des portes.

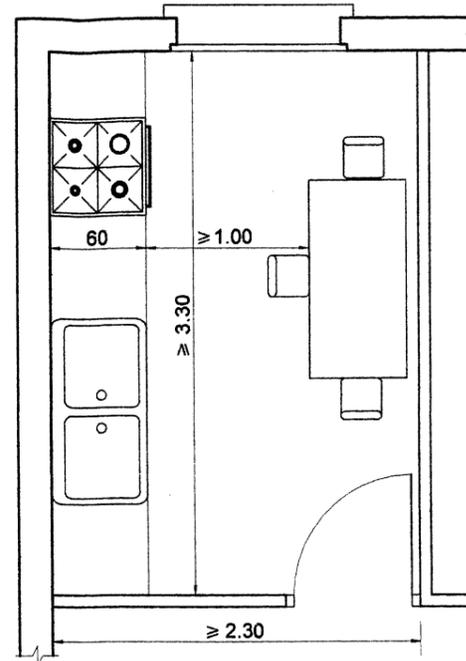


fig.1

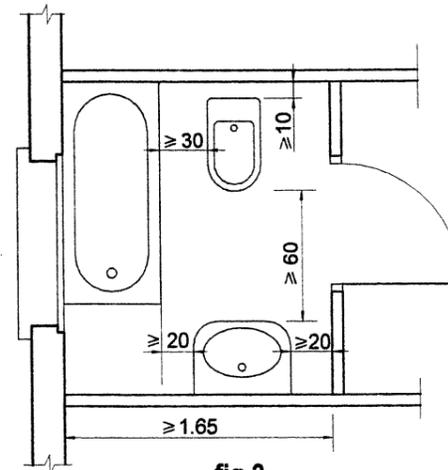


fig.2

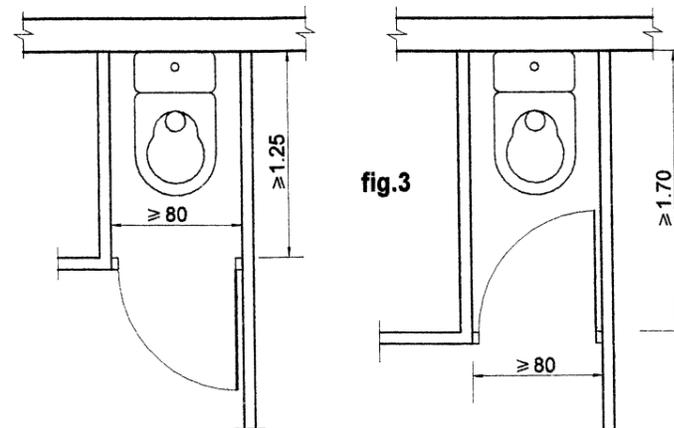


fig.3

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE